



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme

13 rue Ruhmkorff, 75017 PARIS

presse@welfarm.fr

www.welfarm.fr

Communiqué de presse 20.04.2023

UN NOUVEAU DOCUMENTAIRE SUR LE TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS EN AMONT DE LA RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION

L'ONG de protection animale Welfarm publie aujourd'hui un nouveau documentaire en ligne sur le transport d'animaux vivants. Alors que la législation de l'Union européenne (UE) sur la protection animale est de cours de révision, l'ONG en montre les faiblesses en images. Certaines sont inédites et proviennent d'une nouvelle enquête. Welfarm lance à cette occasion sa nouvelle campagne et propose aux citoyens de signer une pétition pour demander au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire de soutenir à Bruxelles l'interdiction des longs transports et des exportations d'animaux vivants hors de l'UE. Si la France ne revoit pas de toute urgence sa position sur le sujet au niveau européen, il est à craindre que la législation ne sera pas révisée de manière ambitieuse.

Des images édifiantes qui révèlent la faiblesse de la législation

Alors que la Commission européenne s'apprête à publier sa nouvelle proposition législative sur le transport d'animaux vivants dans quelques mois, Welfarm diffuse un nouveau documentaire de 9 minutes en ligne pour en rappeler les enjeux. Le contexte est en effet crucial : le règlement européen protégeant les animaux en cours de transport sera intégralement révisé pour la première fois depuis plus de 20 ans.

À l'appui d'images issues d'enquêtes récentes, le documentaire démontre par l'exemple les lacunes profondes du règlement européen actuel et ses conséquences dramatiques pour plus d'1 milliard d'animaux transportés au sein de l'UE et au-delà.

Le documentaire contient également des images 100% inédites : elles proviennent d'une nouvelle enquête menée par Welfarm, l'ONG de protection animale allemande Animal Welfare Foundation et l'eurodéputée Caroline Roose en février dernier. Les enquêteurs ont suivi un camion transportant 203 jeunes veaux non-sevrés depuis la République Tchèque jusqu'en Espagne, en passant par la France. Les temps de repos prévus par la réglementation ont été bafoués dans un poste de contrôle en Alsace, où les animaux sont censés être déchargés pendant 24h après 19h de transport consécutives.

Après avoir arrêté le camion avec l'aide des forces de l'ordre, les enquêteurs se sont ainsi aperçus que les 203 jeunes veaux à bord du camion étaient assoiffés, affamés et ne s'étaient pas suffisamment reposés. À l'aide de l'expertise juridique de Welfarm, les forces de l'ordre ont pu verbaliser les infractions constatées. Hélas, Welfarm ne peut pas être derrière chaque camion. La seule solution viable est de changer la législation européenne pour que celle-ci protège enfin pleinement les animaux.

Adrienne Bonnet, responsable du pôle Campagnes, Plaidoyer et Juridique de Welfarm, déclare sur place : « Ce transport témoigne une fois encore de la nécessité de revoir de toute urgence le règlement sur le transport d'animaux vivants et de veiller à sa correcte exécution. »

« Terminus 2023 » : une campagne pour influencer la révision du règlement européen à venir

La diffusion de ce documentaire inaugure le lancement de la nouvelle campagne de Welfarm : Terminus 2023. À partir d'aujourd'hui et pendant les prochains mois, l'ONG mobilisera les citoyens sur la question du transport d'animaux vivants et leur demandera d'interpeller le Ministre de l'Agriculture. L'objectif ? Créer un rapport de force collectif pour que la France soutienne à Bruxelles des mesures relatives à l'interdiction des longs transports d'animaux vivants, lesquelles sont les seules à même de protéger efficacement les animaux.

De nouveaux reportages, des ressources en ligne et des stands à travers la France sont d'ores et déjà prévus pour inviter les citoyens à signer massivement une pétition sous forme de lettre ouverte à destination du Ministre sur <https://TransportsDeLaHonte.fr>.

Il est demandé au Ministre de soutenir les quatre mesures suivantes :

- L'interdiction totale du transport pour les animaux les plus fragiles comme les jeunes animaux non sevrés ;
- L'interdiction des transports de plus de 8 heures pour les bovins, ovins, caprins, porcins et équins et de plus de 4 heures pour les volailles et lapins ;
- L'interdiction des exportations d'animaux à destination des pays tiers de l'UE ;
- L'interdiction des transports organisés sous des températures extrêmes.

Le ministre français défend un *statu quo* inacceptable

Le Ministre français de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, s'est opposé à plusieurs reprises à une révision ambitieuse du règlement européen sur le transport d'animaux. Lors des réunions du Conseil de l'UE AGRICULTURE les 18 juillet 2022 et 30 janvier 2023, il s'est en effet prononcé en faveur de la poursuite des exportations d'animaux vivants hors de l'UE et contre les mesures d'interdiction et de limitation des transports d'animaux vivants. Si le Ministre maintient cette position, l'adoption de mesures ambitieuses pour interdire les pratiques les plus cruelles et inhumaines à l'échelle européenne est fortement compromise.

« Dans un contexte où la France s'impose régulièrement comme le premier pays exportateur d'animaux vivants au monde, c'est particulièrement problématique. » explique Adrienne Bonnet. « Le ministre de l'Agriculture français doit donc de toute urgence revenir sur ses déclarations. Son homologue Allemand, Cem Özdemir, a bien su tourner le dos aux exportations d'animaux vivants vers les pays tiers. Pourquoi Marc Fesneau ne le ferait-il pas ? » ajoute-t-elle.

Voir le documentaire :

[Youtube](#) | [Vimeo](#)

Ressources presse : <https://welfarm.fr/presse/transport-et-export-d-animaux-vivants/>

À propos de Welfarm :

Welfarm est une association française et indépendante créée en 1994, dont la mission est reconnue d'utilité publique. Elle œuvre depuis plus de 25 ans pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : élevage, transport et abattage. Welfarm emploie à ce jour près de 30 salariés et son siège social se situe à Metz (57). Forte du soutien de ses près de 29 000 membres et donateurs, l'association agit exclusivement grâce à la générosité du public. Welfarm est membre de plusieurs groupes de travail institutionnels, dont le Comité d'Experts « bien-être animal » du ministère de l'Agriculture (CNOPSAV) et la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal pilotée par la Commission européenne.